

# ACTION URGENTE

## UN AVOCAT DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EST EN DANGER

**Jorge Molano, un avocat spécialisé dans la défense des droits humains, représente la partie civile au procès très médiatisé d'un ancien officier de l'armée. Il fait l'objet de filatures ; sa famille et lui courent un grave danger.**

Le 1<sup>er</sup> décembre, les deux gardes du corps qui assurent la protection de **Jorge Molano** ont indiqué à leurs supérieurs que deux hommes avaient tenté de s'introduire dans l'immeuble où celui-ci réside à Bogotá, la capitale. Ces hommes étaient entrés dans le bâtiment à trois reprises mais avaient été à chaque fois stoppés par le concierge : ils avaient refusé de révéler leur identité et avaient simplement demandé à voir Jorge Molano ; le concierge leur avait demandé d'attendre pendant qu'il vérifiait s'il était chez lui, mais les deux hommes ont dit qu'ils le contacteraient plus tard et ont rapidement quitté les lieux.

En raison de ses activités très médiatisées et des menaces qu'il a reçues précédemment, Jorge Molano bénéficie d'une protection assurée par le ministère de l'Intérieur. Cette protection – deux gardes du corps et une voiture blindée – a été approuvée en novembre 2008 mais n'a été pleinement mise en place que mi-2009.

Son téléphone serait sur écoute. Une enquête criminelle portant sur une opération de surveillance illégale de longue durée, menée par le Département administratif de sécurité – le service du renseignement civil –, a révélé que l'ordre avait été donné de contrôler ses communications. Depuis un an, son cabinet de Bogotá est sous surveillance. Le 21 août, il quittait son cabinet lorsqu'un homme vêtu de noir a tenté de s'approcher de lui. Ses gardes du corps de l'ont stoppé et Jorge Molano a pu se réfugier dans sa voiture. Plus tard, ses gardes du corps lui ont indiqué que cette personne était l'un des deux hommes qui surveillaient le cabinet en début de journée.

Par ailleurs, Jorge Molano a représenté des victimes dans d'autres affaires très médiatisées relatives aux droits humains, notamment impliquant des militaires de la 17<sup>e</sup> brigade, accusés de collusion avec des groupes paramilitaires pour le meurtre de membres de la communauté de paix de San José de Apartadó le 21 février 2005. En raison de son travail en tant qu'avocat spécialisé dans la défense des droits humains, il a été la cible de menaces.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous inquiet pour la sécurité de Jorge Molano et de sa famille, et exhortez les autorités à prendre des mesures afin de protéger efficacement ces personnes, dans le strict respect de leurs souhaits ;
- engagez-les à diligenter des investigations approfondies et impartiales sur les manœuvres d'intimidation et le harcèlement dont cet homme a été victime, à en rendre les conclusions publiques et à déférer à la justice les responsables présumés ;
- rappelez-leur qu'elles doivent respecter leurs obligations vis-à-vis de la situation des défenseurs des droits humains, conformément à la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 18 JANVIER 2010 À :

#### Président de la République :

Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez  
Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26,  
Bogotá, Colombie

**Fax : +57 1 337 5890**

**Formule d'appel : *Excmo. Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président,***

#### Vice-président :

Dr Francisco Santos Calderón  
Vicepresidencia de la República  
Carrera 8A No 7-27  
Bogotá, Colombie

**Fax : +57 1 565 7682 (si une personne décroche, veuillez dire : « *Me da tono de fax por favor* »)**

**Formule d'appel : *Estimado Sr. Vicepresidente, / Monsieur le Vice-Président,***

#### Copies à :

#### Procureur général par intérim :

Dr Guillermo Mendoza Diago  
Fiscal General de la Nación  
Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán  
No. 52-01) Bloque C

Piso 4, Bogotá, Colombie

**Fax : +57 1 414 9108**

**Formule d'appel : *Estimado Sr. Fiscal de la Nación, / Monsieur le Procureur général,***

**Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN AVOCAT DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EST EN DANGER

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Jorge Molano est l'un des avocats représentant les familles de 11 personnes victimes de disparitions forcées organisées par l'armée en 1985, lors d'une attaque du palais de justice menée par le mouvement de guérilla M-19. Le responsable de cette opération était le colonel Luis Alfonso Plazas Vega, qui est actuellement jugé aux côtés de plusieurs autres officiers supérieurs à la retraite. L'armée a affirmé que cette affaire relevait du système judiciaire militaire, mais elle a été traitée par le système civil et un verdict doit être rendu prochainement. L'assaut lancé par les militaires avait provoqué la mort de plus de 100 personnes, dont 12 juges de la Cour suprême.

Dans le cadre de cette affaire, Jorge Molano a reçu des menaces. Il a été attaqué sur les blogs des principaux journaux du pays, qui publient des articles concernant l'affaire Plazas Vega. Voici l'un des commentaires dont il a fait l'objet : « *Je m'adresse exclusivement au vulgaire et à l'écœurement [...] Jorge Molano pour exprimer mon dégoût, ma répugnance, on dirait un terroriste, une personne antipatriotique.* » Et en voici un autre : « *À cet AVOCAT, MOLANO ; votre tâche consiste à PROUVER que PLAZAS VEGA "a tué" ces voyous que vous représentez.* »

En avril, les médias colombiens ont révélé que le Département administratif de sécurité, placé sous l'autorité directe du président, avait mené une opération de surveillance illégale de longue durée et de grande ampleur contre des défenseurs des droits humains, des responsables politiques de l'opposition, des avocats, des juges et des journalistes en vue de restreindre ou de faire cesser leurs activités, et ce en étroite coopération avec des groupes paramilitaires. Des diplomates et des défenseurs des droits humains étrangers ont également été visés.

Depuis le début du conflit armé en Colombie il y a quarante ans, des membres d'organisations de défense des droits humains, de syndicats et d'autres organisations à vocation sociale ont souvent été accusés de collaborer ou de sympathiser avec la guérilla par les forces de sécurité et les paramilitaires. De ce fait, beaucoup ont été menacés, attaqués ou tués. Des défenseurs des droits humains ont également été menacés, voire tués, par des groupes de guérilleros qui les accusaient de collaborer avec « *l'ennemi* ».

En septembre 2009, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des droits de l'homme, Margaret Sekaggya, s'est rendue en Colombie et a conclu ainsi : « *Le harcèlement et la persécution des défenseurs des droits humains, et souvent de leurs proches, demeurent une pratique bien établie en Colombie [...]. Je suis particulièrement préoccupée par le phénomène répandu des menaces formulées par des inconnus à l'encontre de défenseurs des droits humains et de leurs proches.* » Elle a également fait part de sa « *grande inquiétude au sujet des arrestations et détentions arbitraires (parfois à grande échelle) de défenseurs des droits humains, ainsi que des poursuites pénales sans fondement engagées contre eux* » [traduction non officielle].

AU 323/09, AMR 23/030/2009, 7 décembre 2009

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

